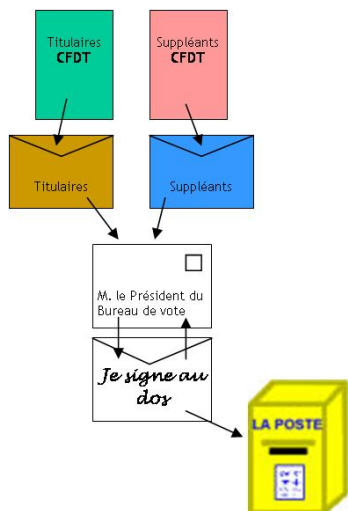




la défense qui ne trompe jamais



« Nous remercions nos
électeurs du 1^{er} tour et leur
rappelons qu'il est néces-
saire de voter à nouveau
au second tour » - votre
Délégué Syndical National,
Doudou KONATÉ
06 09 10 87 98



ACCOR : BIENTÔT UN GROUPE VIRTUEL ?

Les politiques annoncées ces derniers jours par le groupe Accor laissent une inquiétude quant à l'évolution des conditions de travail et d'emploi dans le groupe.

En effet, les opérations financières ont désormais pris le pas sur nos activités professionnelles. Contenter les actionnaires est maintenant plus important que d'avoir des personnels épanouis au plus près du client. L'entente du tandem financiers / direction se substitue à notre objectif professionnel d'apporter notre talent au service de nos semblables, c'est-à-dire des travailleurs / consommateurs.

On le voit bien... « l'esprit de service » est aujourd'hui davantage défini par le changement de marque des hôtels que par la création d'emplois et de réponses aux attentes des clients. Tout est défini par le budget que celui-ci veut consacrer à sa nuitée. « All Seasons », la nouvelle marque est introduite autant pour reclasser des hôtels existants que pour attirer des hôteliers indépendants, parfois en difficulté, dans le jeu de la franchise. En définitif, le groupe cède des hôtels et rachète des outils financiers (Kadeos).

Bref, nos métiers, nos formations professionnelles durement acquises, ne sont plus qu'un leitmotiv aux opérations financières. Reléguées au second plan, sous l'autorité de subalternes sur l'échiquier hiérarchique, nos métiers ne semblent plus être qu'une justification au brassage des milliards.

Certes, le cours de l'action Accor a quasiment doublé en un an. Mais nos salaires sont cantonnés au plus bas de l'échelle au voisinage du SMIC horaire ayant été augmentés de 2,5% maximum, financés en bonne partie par l'Etat. Savez-vous qu'au SMIC, votre salaire brut est désormais financé à 26% par les remises de cotisations sociales ? Ces remises, obtenues en France, représentent environ le cinquième du résultat net mondial du groupe. Pensez donc... Nos bas salaires consolident les bénéfices des actionnaires dont la majeure partie est expatriée via les fonds d'investissement aux Etats-Unis ! Il n'est pas étonnant que les formules d'amélioration (éventuelle) de nos rémunérations passent par des systèmes d'intéressement...

exonérés de cotisations (les employeurs disent « charges ») sociales ! En contradiction avec le niveau de service défini par marque.

Bref, dans ce jeu, le plus démuné ne peut gagner. Pour 2500 directeurs choisis, on annonce des plans d'épargne à levier basés sur les résultats financiers. Mais pour ceux et celles qui sont chargés de la gestion des affaires dans nos établissements, la direction cherche d'ores et déjà à les cantonner au plus bas de la nouvelle grille de salaires de l'accord de branche du 5 février 2007 ! Autrement dit, quelque soit votre statut, la lutte de la CFDT tant décriée par la direction et les syndicats qui ont vu l'effet de leur signature annulée par le Conseil d'Etat fin 2006, devrait aboutir à une amélioration de VOTRE salaire et de VOTRE temps de travail dès son entrée en vigueur en mai 2007. Les 35 heures seront applicables dans nos hôtels. Quoiqu'il arrive, la CFDT exigera l'application de cet accord dans le groupe avec autant de détermination qu'au niveau national.

Le 30 mars, vous aurez une occasion unique de montrer votre désapprobation de la politique économique partisane du groupe Accor qui conduit à l'appauvrissement de vos collègues et à l'exclusion de bon nombre d'entre eux.

Cette occasion ne se reproduira pas avant 4 ans ! Voter est votre droit, mais ce droit ne changera rien à l'avenir si vous ne vous en servez pas.

Votre participation massive aux élections du CE est votre seul moyen de signifier votre « refus de subir ». Au premier tour, vous avez peut être été victime d'une hiérarchie vous recommandant de vous abstenir et de voter pour des candidats sans étiquette au second tour. Notez bien que les élus sans étiquette ne sont jamais convoqués aux négociations, quelque soit leur niveau ou leur sujet. Même si vous votez pour eux, ils ne représenteront pas vos intérêts ! Sachez que cette fois-ci, personne ne peut savoir pour qui vous votez. Le choix vous appartient !

Votez CFDT et retournez votre courrier dès maintenant. Votre enveloppe doit parvenir AVANT le 30 mars au bureau de vote.

La CFDT vous en remercie d'avance.

Tout savoir sur les élections :
www.CFDT-Accor.org

DES AUJOURD'HUI, EXPRIMEZ VOUS CFDT !